

Réussite Educative

REF : DEERE2014003

Signataire : KF/BB

Séance du Conseil Municipal du 17/04/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : Avenant n°1 aux conventions annuelles d'objectifs entre la commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des activités périscolaires pour le 3ème trimestre de l'année scolaire 2013/2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

EXPOSE :

Par délibération du Conseil Municipal du 5 septembre 2013, la ville a décidé de signer une convention annuelle d'objectifs avec les associations :

- Compagnie Grain Magique
- Ensemble A
- Frères Poussière
- AIDE BTP
- Culture Art Société (CAS Production)
- Les Ateliers de la Nature
- Périscope

pour la mise en place d'activités périscolaires, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013.

Ces associations s'étaient engagées à assurer un nombre de séances qu'elles ne peuvent assurer ou qu'elles sont en mesure de compléter pour le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2013/2014 à savoir :

- Compagnie Grain Magique : **120 séances (au lieu de 144)**
- Ensemble A : **132 séances (au lieu de 144)**
- Frères Poussière : **120 séances (au lieu de 144)**
- AIDE BTP : **96 séances (au lieu de 48)**
- Culture Art Société (CAS Production) : **36 séances (au lieu de 24)**
- Les Ateliers de la Nature : **96 séances (au lieu de 72)**
- Périscope : **120 séances (au lieu de 96)**

Ces changements introduisent nécessairement des modifications dans l'annexe jointe à la convention d'objectifs signée entre la commune et les dites associations qui prévoient, dans l'article 11, que toute modification fera l'objet d'un avenant.

Les présents avenants doivent donc être conclus entre les deux parties afin de préciser le nouveau volume d'interventions de chacune des associations précitées et les nouvelles modalités financières.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les présents avenants.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 AVRIL 2014

Présents :..... 42

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 17 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 avril 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc, **Adjoint au Maire**,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, KADDOURI Nourredine, Mme PEJOUX Claudine, **Conseillers Municipaux délégués**,

Mmes SIGNATE Rouguy, REDOUANE Wassila, M. WOHLGROTH Antoine, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. ROZENBERG Silvere, Mme MILLA Josiane, M. LE HYARIC Patrick, Mmes FAGARD Alice, RABAH Hana, MBONDO Thérèse, M. SANON Guillaume, Mmes LE MOINE Sandrine, YONNET Evelyne, ALVES Presilya, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, YAOU El Abbassia, M. MENIA Fayçal, Mme LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, **Conseillers Municipaux**,

Excusés :

Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. PLEE Eric
M. SALVATOR Jacques
M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid
M. AIT BOUALI Omar

Représentés par :

Mme CHERET Magali
Mme DERKAOUI Mériem
Mme YONNET Evelyne
Mme VIGEANT Claire
M. LOGRE Benoît
Mme YAOU El Abbassia
Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. RABAH Hana.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Réussite Educative

REF : DEERE2014003

Signataire : KF/BB

OBJET : Avenant n°1 aux conventions annuelles d'objectifs entre la commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des activités périscolaires pour le 3ème trimestre de l'année scolaire 2013/2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Septembre 2013 relative aux conventions signées entre la Commune d'Aubervilliers et les associations :

- Compagnie Grain Magique
- Ensemble A
- Frères Poussière
- AIDE BTP
- Culture Art Société (CAS Production)
- Les Ateliers de la Nature
- Périscope

pour la période 2013/2014 qui précisent les différents engagements convenus entre les parties dans le cadre de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013,

Vu les projets d'avenants aux conventions signées entre la ville et les dites associations,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de prendre en compte le volume d'interventions à la baisse ou à la hausse des activités périscolaires proposées par les dites associations.

A la majorité des membres du conseil, Mme ALVES du groupe " Aubervilliers avance en confiance" s'étant abstenue

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer les avenants n° 1 aux conventions annuelles d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, pour le 3^{ème} trimestre de l'année 2013/2014.

DIT que : La commune s'engage à verser aux associations ci-après désignées les subventions figurant dans le tableau ci-joint pour la réalisation des séances d'activités périscolaires.

APPROUVE l'attribution, des subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Imputation budgétaire					Montant
	service	nature	fonction	action	dispositif	
Compagnie Grain magique	406	6574	255	GRAINMAG	RYTHSCOL	2 482
Ensemble A	406	6574	255	ENSEMBLA	RYTHSCOL	2 952
Frères Poussière	406	6574	255	POUSSIER	RYTHSCOL	2 187
AIDE BTP	406	6574	255	AIDEBTP	RYTHSCOL	6 857
Culture Art Société Productions	406	6574	255	CASPROD	RYTHSCOL	1 250
Les Ateliers de la Nature	406	6574	255	ECOUTNAT	RYTHSCOL	4 555
PERISCOPE	406	6574	255	PERISCOP	RYTHSCOL	5225

Pour le Maire
Le 14^{ème} adjoint,
M. CHOUDER



Chouder

Reçu en Préfecture le : 23/04/2014
Publié le 23/04/2014
Certifié exécutoire le : 23/04/2014

Pour le Maire
Le 14^{ème} adjoint,

M. CHOUDER



Chouder